



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Jeunesse et sports : services extérieurs

Question écrite n° 60493

Texte de la question

Mme Yann Piat attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur l'éventuel transfert de la direction régionale de la jeunesse et des sports de Nice à Marseille. Cette décision, si elle venait à être confirmée, entraînerait une grande déception dans les milieux associatifs qui sont satisfaits du travail de la DJRS de Nice qui allie efficacité, disponibilité et amabilité. De plus, et non moins inquiétant pour les personnels affectés dans les bureaux de la DRJS de Nice, le transfert à Marseille semble avoir été décidé sans souci des difficultés de fonctionnement qui ne manqueront pas de se poser. Aussi, elle lui demande s'il est toujours dans ses intentions de transférer cette direction à Marseille.

Texte de la réponse

Reponse. - En application de la loi sur l'administration territoriale de la République du 6 février 1992 et du décret du 1er juillet dernier portant charte de la déconcentration, une reorganisation des services déconcentrés régionaux du ministère de la jeunesse et des sports devra être entreprise en Provence - Alpes - Côte d'Azur afin de mettre en harmonie le champ d'action de ces services avec celui de la circonscription régionale. Les directions régionales de Nice et de Marseille seront regroupées en une seule direction régionale de la jeunesse et des sports, implantée à Marseille. Un projet de décret, actuellement en cours d'examen interministériel, traduira juridiquement la réforme à engager qui vise à mettre en conformité l'organisation des services déconcentrés du ministère avec le droit commun de l'action de l'État au niveau régional. Si le principe de cette reorganisation ne saurait être remis en cause, il va de soi que sa mise en œuvre s'effectuera de façon pragmatique et s'accompagnera d'une large concertation, tant avec les partenaires locaux du ministère qu'avec les personnels. Des mesures de transition seront arrêtées et un dialogue approfondi s'engagera avec les responsables des mouvements associatifs régionaux qui trouveront dans ce futur contexte administratif, gage d'une efficacité accrue du service public de la jeunesse et des sports, les occasions d'un partenariat renouvelé avec l'État.

Données clés

Auteur : [Mme Piat Yann](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60493

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1992, page 3463